

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Arrondissement

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1325: Front. NE/BE – Nods – (Frinvillier) – Romont – front. BE/SO

Commune: Orvin

430.20359 / Renouvellement - Chaussée: Orvin, traversée

Tronçon: Orvin, route de Sonville depuis le bâtiment route de Sonville 41 jusqu'au carrefour Le Coin – route de Sonville – route Principale (carrefour compris)

Durée: Du lundi 30 septembre à 6h au mercredi 2 octobre 2024 à 6h.

Dérogation: Transports publics

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu dans les deux sens par la rive Nord du lac de Bienne (Frinvillier – Bienne – La Neuveville – Prêles – Lamboing et vice versa) pour l'axe Frinvillier – Lamboing et vice versa.

L'accès aux quartiers situés au Sud de la route de Sonville et de la route Principale se fera uniquement via Evillard dans les 2 sens.

Restrictions: Interdiction générale de circuler dans les 2 sens.

Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route.

Motif de la mesure: Pose couche de roulement et réfection du pavage.

Informations juridiques: En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de revêtement et de pavage étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 16 septembre 2024

Office des ponts et chaussées

La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérants: Charlotte et Marc Grimm, chemin des Celliers 11, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: Patrick Schouwey, rue de Lausanne 36, 3280 Meyriez

Emplacement: Parcelle 1751, chemin des Celliers 11, 2520 La Neuveville

Zone: Zone d'habitation H2

Zone de protection: IFP

Plan d'alignement secteur Est

Constructions et dimensions: Selon plans déposés
Projet: Aménagement d'une piscine et d'un mur de soutènement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 13 septembre 2024 au 14 octobre 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 septembre 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants: Sandro Cataldo, Rue du Tempé 1a, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: Sandro Cataldo, rue du Tempé 1a, 2520 La Neuveville

Emplacement: Parcelle 262, Grand Rue 9 et 11, 2520 La Neuveville

Zone: Plan de quartier «Vieille Ville»

Objet protégé: Ensemble bâti A (La Neuveville, Le centre médiéval)

Digne de protection

Recensement arch.: Objet C

Constructions et dimensions: Selon plans déposés
Projet: Peinture des façades Sud et mis en place de nouveaux volets au 1^{er} et 2^e étage côté Sud

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 13 septembre 2024 au 14 octobre 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 septembre 2024

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Les Infos du Municipal du 13 septembre 2024

Fête Du Vin 2024 – Remerciements

Le Conseil municipal tient à féliciter et à remercier chaleureusement le comité de la Fête du Vin pour l'excellente organisation et le bon déroulement de cet incontournable événement. Grâce à son travail et à son dévouement, la Fête du Vin a été une véritable réussite, contribuant au rayonnement de notre Commune et à la satisfaction de la population et des visiteurs. Cet engagement est essentiel pour la pérennité de nos traditions et la convivialité de notre communauté.

Nous remercions également les collaborateurs de la voirie qui ont consacré de leur temps à disposition pour la mise en place et le nettoyage de la localité pendant et après la fête. Nous apprécions leur contribution précieuse. Nous saluons enfin le personnel communal qui a œuvré pour cette belle manifestation.

Clean-Up Day – 14 Septembre 2024

Remerciements

Le Conseil municipal exprime ses remerciements aux organisateurs de la journée Clean-Up Day qui a eu lieu le 14 septembre dernier. Grâce à leur action et à la participation active des bénévoles, cette initiative a permis de ramasser 70 kg de déchets ainsi qu'un radiateur et une batterie, contribuant ainsi à la préservation de notre environnement local. Leur dévouement est un exemple inspirant pour notre communauté et nous les félicitons chaleureusement pour cette réussite collective. Nous espérons que cette action incitera d'autant plus les citoyens et citoyennes à s'impliquer davantage dans la protection de notre cadre de vie idyllique.

Mammobus à La Neuveville

Dans le cadre d'Octobre rose, le Conseil municipal a accepté la demande de l'association pour le dépistage du cancer du sein BEJUNE d'installer le vendredi 27 septembre 2024 de 8h à 17h un Mammobus à la Place du Marché. L'objectif est d'inviter les femmes du Jura bernois entre 50 ans et 74 ans qui ne participent pas encore au dépistage à faire leur mammographie à proximité de leur domicile et/ou leur lieu de travail. Pour prendre rendez-vous, vous avez la possibilité de les contacter au 032 494 31 50 ou sur le site Internet www.depistage-bejune.ch/mammobus ou en vous rendant spontanément au Mammobus.

Défibrillateurs à La Neuveville

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent:

- Place de la Liberté, installé sur un support, devant le bâtiment de la Mairie, côté nord;
- Place de la Gare 3, installé sur un support, devant l'entrée du Centre des Epancheurs;
- Chemin de la Plage 10, contre la station de pompage sur la façade sud, côté est. En face du mur du Restaurant de la Plage;
- Chemin de St-Joux 22, à l'intérieur du bâtiment du Restaurant du Nénuphar, sur le mur droit à l'entrée.
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.
- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district.
- Route du Vignoble 21, placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne.
- Rue des Mornets 25, placé sur le mur nord de la station de couplage.
- Schafisweg 39 à Chavannes, placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes.



Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, appuyez sur « Push to Call », un/une opérateur/trice du 144 indique les directives à suivre, étape par étape. Les défibrillateurs sont directement reliés à un centre d'appels d'urgences 24/24 et 7j/7.

Des panneaux en français, en allemand et en anglais avec les instructions d'utilisation sont placés à côté de chaque appareil.

À NOTER! Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier antivol mis sous alarme.

Votre Conseil Municipal

Commune Municipale de La Neuveville

PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 22 septembre 2024 pour se prononcer sur les objets suivants:

VOTATION FEDERALE

1. Acceptez-vous l'initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)»?
2. Acceptez-vous la modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (réforme de la prévoyance professionnelle)?

VOTATION CANTONALE

1. Acceptez-vous la modification de la Constitution cantonale (transfert cantonal de la commune de Moutier: suppression des districts)?
2. Acceptez-vous le concordat sur le transfert de la commune de Moutier au canton du Jura?

Le scrutin sera ouvert:
dimanche 22 septembre 2024 de 10h à 12h,
dans les locaux de l'Administration communale,
place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 22 septembre 2024 de 10h à 12h, dans le bâtiment N° 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL:

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard. Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Votations fédérale et cantonale du 22 septembre 2024

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit:

Président: M. Frei Christian
Vice-présidente: M^{me} Feigenwinter Paratte Myriam

Membres

M ^{mes} .	MM.
Fortier Julie	Engel Kyrian
Fagnoli Elsa	Frieden Alain
Froté Mélanie	GaCHAT Christian
Gaschen Véronique	Gerber Steeve
Grütter Honsberger Cédrine	Germann Camille
Guillaume Carole	Ghorbel Hatem
	Gros Thierry



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 11h30	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles
Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch
Téléphone: 032 315 70 70
Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2024, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	23.12.24	02.01.25	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3^e trimestre 2024

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h et 11h45
Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

28 septembre

L'administration communale

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Irène et Serge Cattin, Derrière Ville 5, 2516 Lamboing

Auteur du projet: SoleSol Sàrl, La Marchande 18a, 2534 Orvin

Propriétaires fonciers: M^{me} Céline Aeberli de Prêles et M^{me} Raphaëlle Cattin de La Chaux-de-Fonds

Projet: Pose de 14 panneaux photovoltaïques noirs disposés en orientation paysage sur deux lignes de 7 panneaux, Derrière Ville 5, parcelle 2360, village de Lamboing

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>
Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du

13 septembre au 13 octobre 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 13 septembre 2024

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: M. Aurèle Lecomte, Route de Lamboing 15, 2517 Diesse

Auteur du projet: LB Planification Sàrl, Place du Régent 1, 2523 Lignièrès

Propriétaires fonciers: M^{me} et M. Sarah et Thomas Perrenoud, Le Verger 2, 2516 Lamboing

Projet: Construction d'une place extérieure en béton pour du bétail et ouverture d'une porte, Derrière Montet 12, parcelle 2437, village de Diesse

Zone: Zone mixte A

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 septembre au 20 octobre 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 20 septembre 2024

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Maja et Werner Hübscher, Einsiedeln et Mme Samantha Hübscher, Diesse

Auteur du projet: Atelier Perrel Sàrl, Ch. du Compois 6b, 2533 Evillard

Propriétaires fonciers: M^{me} et M. Maja et Werner Hübscher, Einsiedeln et M^{me} Samantha Hübscher, Diesse

Projet: Aménagement d'un biotope, d'un mur de soutènement en pierres sèches, suppression d'un escalier en traverses, pose de panneaux photovoltaïques et création d'une nouvelle porte en façade Sud, parcelle N° 1073, Mamelon Vert 13, 2517 Diesse

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 septembre au 20 octobre 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 20 septembre 2024

Secrétariat communal

Taille des haies, buissons et cultures agricoles pour la saison hivernale

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes:

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres

Consultez gratuitement la
Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates d'ici au 18 octobre au plus tard.

Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Pour ce mois d'octobre, un après-midi atelier biscuit est prévu suivi d'une raclette, regroupant tous les aînés de la commune. Celui-ci aura lieu le :

**Mercredi 2 octobre 2024 à 15 heures
Au Cheval Blanc de Lamboing**

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au vendredi 27 septembre 2024 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire :

- Par téléphone : 032/ 315 70 70
- Par email : info@leplateaudediesse.ch
- Au guichet de la commune
- Par courrier : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de septembre.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Organisation de la fête villageoise 2025 à Diesse

Afin de pouvoir organiser la fête villageoise à Diesse en 2025, la commune est à la recherche de citoyennes et citoyens prêts à s'engager.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, veuillez contacter l'administration communale, au 032 315 70 70 ou par courriel à melanie.kiener@leplateaudediesse.ch

Nous vous remercions de vous annoncer d'ici au 11 octobre 2024, afin que nous puissions rapidement mettre sur pied la première séance.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale

Commune Mixte de Plateau de Diesse

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale du
mardi 24 septembre 2024 à 19 h 30,
à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Groupe d'animation de Plateau de Diesse – Approbation du principe d'une dépense périodique annuelle de CHF 22'000.– pour les activités du GAPD à compter de l'année 2025
 - a) Présentation du dossier
 - b) Approbation du principe de la dépense périodique de CHF 22'000.00 pour les activités du GAPD à compter de l'année 2025

2. Vente de l'immeuble sis à la route de Diesse 9, 2516 Lamboing, feuillet N° 2015 (ancienne EJC)

- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du transfert de l'immeuble du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 37'803 au 31.12.2023.
- c) Approbation de la vente de l'immeuble pour un montant de CHF 350'000.–.

3. Assermentation de deux nouvelles conseillères communales

- a) Promesse solennelle de M^{mes} Anne Pasquiou Caccioppoli et Pamela Welson, Conseillères communales élues

4. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice

- a) Promesse solennelle de M^{me} Eva Racine, collaboratrice au secrétariat de l'Administration

5. Informations du Conseil communal

6. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal pendant le même laps de temps et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 23 août 2024

Recherche plusieurs serveurs

La Commune mixte de Plateau de Diesse organise de grandes festivités le 27 et 28 septembre prochain à la halle de Prêles.

Le vendredi 27.9 dès 18h30 pour les promotions civiques et le samedi 28.9 dès 11h, nous fêterons les 10 ans de la fusion.

Le programme proposera plusieurs prestations dont, du break dance, hiphop, humoriste, chanteur, dj, magicien, cracheuse de feu, animation pour les plus petits, ainsi que la présence de plusieurs personnes officielles.

Nous recherchons plusieurs extras pour le service aux bars.

Tu es majeur/e, dynamique, souriant/e, tu souhaites passer une bonne soirée tout en te faisant un peu d'argent ?

Avons-nous éveillé ton intérêt ?

Alors nous attendons ta candidature par mail à melanie.kiener@leplateaudediesse.ch

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse mail ou au N° de tél. 032 315 70 70.

Votations Fédérales et Cantonales

Dimanche 22.09.2024

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 22 septembre au bureau de vote de 10 h à 12 h.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20 h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Dominique Sunier

Administration : M^{me} Mélanie Kiener

Bureau de vote

Dimanche 22 septembre 2024 de 9 h 45 à 12 h

Membres : M^{me} Céline Lack
M. Alain Kasteler

Suppléant : -

Bureau de dépouillement

Dimanche 22 septembre 2024 dès 10 h

Membres : M. Stéphane Kinkio
M^{me} Helene Kung

M. Thomas Lachat

M. Xavier Iseli

M. Jérôme Läufer

M. Lehmann Philippe

M. Patrick Jäggi

M^{me} Jessica Lecomte

Suppléante : M^{me} Mendy Leuenberger

L'administration communale

Ramassage des crottes de chiens

Nous prions instamment les propriétaires de chiens de ramasser les crottes, même en cas de neige, et de déposer impérativement les sachets dans une poubelle. En effet, nous constatons que de nombreux sacs et crottes sont simplement abandonnés sur place.

Nous vous remercions de votre collaboration pour garder propres nos villages et leurs alentours.

L'administration communale

Foire de Diesse

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Foire de Diesse aura lieu

le lundi 28 octobre 2024

Le groupe d'animation du Plateau de Diesse invite cordialement les commerçants, artisans, créateurs de la région à y participer. Il est encore temps pour vous inscrire !

Prix forfaitaire Fr. 20.– pour les habitants du Plateau

Renseignements et inscriptions :

Gad.diesse@gmail.com ou 079 287 49 86

Soyez les Bienvenus !!

Passeport biométrique – Carte d'identité

L'hiver approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Nous vous rappelons que toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des deux centres de documents d'identité de notre région, soit Bienne ou Courtelary et

uniquement après avoir pris rendez-vous au N° de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h ou par internet sous

www.passeportsuisse.ch

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport.

**Nods**Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

Septembre

Samedi	21	8 h à 12 h
Lundis	23, 30	8 h à 12 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

Administration Communale

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 28 septembre de 9h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Votations/Election du 22 septembre 2024 Composition des bureaux

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence: Natacha Perrinjaquet

Membres: Isabelle Sauser

David Scemama

Maryline Scemama

July Schaffter

Membre suppléant: Jérôme Schaffter

Christian Schneider

Administration: Emanuel Schweizer

Conseil Communal

Déchets encombrants

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

Samedi 21 septembre 2024

À la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8 h à 12 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à notre employé M. Julien Frei au N° de tél. 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration Communale

Office de contrôle des champignons

La saison des champignons approchant à grands pas, l'Office de contrôle des champignons ouvrira ses portes, en collaboration avec les communes voisines et la vapko

Tous les lundis du 26 août au 28 octobre 2024 de 18 h à 19 h

SAUF LE LUNDI 7 OCTOBRE 2024

A l'Office du tourisme, Rue du Marché 4,
2520 La Neuveville

Gratuit et sans rendez-vous

Heures de Repos

Nous nous permettons de vous rappeler les articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir:

Heures de repos

Art. 38

- De 19 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.
- De 22 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.
- Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 7 heures à 22 heures.

4 Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

5 Dès 22 heures, le repos nocturne doit être respecté.

6 Le Conseil communal peut accorder pour de justes motifs une autorisation de déroger aux heures de repos. Les droits de voisinage découlant du droit privé demeurent toutefois réservés.

7 La législation cantonale et fédérale sur la protection de la nature, de l'environnement et celle relative au droit de la construction sont réservées.

Art. 23

1 Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

Administration Communale

Plantation et élagage des arbres, haies vives, buissons et cultures agricoles

- Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.

- La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple: le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré.

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

d'ici fin septembre 2024

Administration communale

Election libre le 22 septembre 2024 pour 1 poste de conseiller(ère) communal(e) pour la législature 2022-2025

A la suite des élections communales du 9 juin dernier, un seul poste au Conseil communal a pu être repourvu. Un siège se trouve encore vacant et doit être repourvu par une élection aux urnes complémentaire.

Cette élection libre se tiendra le dimanche 22 septembre 2024, en même temps que les votations fédérales et cantonales.

Selon le règlement concernant les élections aux urnes, lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

Sont éligibles au Conseil communal les personnes jouissant du droit de vote dans la commune.

Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Administration communale

Nullité du vote par correspondance

Nous vous rappelons que le vote par correspondance est nul si le bulletin n'est pas placé dans l'enveloppe-réponse officielle fermée. Le bulletin doit être placé dans la « petite enveloppe » qui elle-même doit ensuite être introduite, avec la carte de légitimation signée, dans l'enveloppe-réponse officielle (grande enveloppe à fenêtre).

Pour les personnes qui déposent uniquement la « petite enveloppe » réservée au bulletin, le vote par correspondance sera nul!

Le vote est également nul si la carte de légitimation n'est pas signée.

Administration communale

Vote par correspondance : instructions

Les consignes suivantes ne s'appliquent qu'au vote par correspondance.

Veillez à utiliser correctement votre matériel de vote pour que votre vote soit valable et que votre voix compte! Le vote aux urnes ne subit aucun changement.

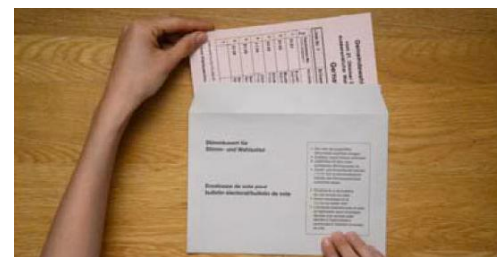


Pour ouvrir l'enveloppe, retirer au dos la bande striée de droite à gauche.

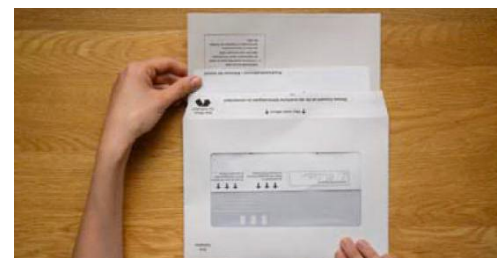
Retirer la carte de légitimation ainsi que le matériel de vote.



En cas de vote par correspondance: signer la carte de légitimation au verso et compléter au besoin l'adresse de retour.



Introduire les bulletins complétés non pliés dans l'enveloppe de vote séparée. Coller et fermer l'enveloppe de vote.



Introduire conjointement l'enveloppe de vote ainsi que la carte de légitimation dans l'enveloppe réponse.

Attention: la carte de légitimation doit être introduite dans l'enveloppe dans le sens des flèches (le sens des flèches sur la carte de légitimation doit correspondre à celui de l'enveloppe de vote).



Vérifier si l'adresse du bureau électoral apparaît dans la fenêtre. L'enveloppe est à l'envers pour que La Poste puisse apposer un code dans la partie inférieure libre lors du traitement mécanique.

Humidifier la partie encollée du rabat et fermer. Remettre l'enveloppe à temps à La Poste ou la glisser dans la boîte aux lettres de la commune (voir indications figurant sur l'enveloppe de vote).

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.



Avis de travaux

Renouvellement de la conduite d'eau potable
Rue du Lac, La Neuveville

Le Syndicat de communes - Service des eaux TLN va procéder au renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable à la rue du Lac à La Neuveville.

Les travaux débuteront **lundi 23 septembre 2024, pour une durée approximative d'un mois.**

Pour cela, nous allons devoir couper l'eau à plusieurs reprises (vous serez toujours avertis en avance si la situation le permet).

En cas de météo défavorable, un report et/ou une prolongation des travaux seront possible.

Dès lors, nous prions aux usagers de cette route de se conformer à la signalisation mise en place.

Nous nous excusons d'avance pour la gêne occasionnée lors des travaux de modernisation. Nous essayons de prendre les mesures nécessaires pour perturber le moins possible votre quartier pendant la durée des travaux.

Pour toutes questions relatives au chantier, vous pouvez contacter les TLN par courriel:

info@tln-aqua.ch.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension et de votre flexibilité.

Ligerz, le 17 septembre 2024

Syndicat de communes Service des eaux TLN

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 22 septembre

10h, à la Blanche Eglise, culte d'au-revoir du pasteur John Ebbutt intitulé

« vies et mystères ». Textes bibliques: Luc 5, 17-26 et cantiques 35-07, 34-15, 45-08, 49-14. Les organistes Sara Gerber et Jean-Luc Thellin joueront à 4 mains des pièces de Bach. Le culte sera précédé d'un accueil café-croissants à 9h15 et suivi d'un apéritif vers 11h.

Mercredi 25 septembre

10h, salle Schwander, prière et partage biblique 13h30-15h30, après-midi « les animaux » pour les enfants de la 1H à la 6H à la Maison de paroisse, inscriptions au 079 654 63 58
14h30-17h, chant à la Maison de paroisse

A votre service

Marie-Laure Krafft Golay, pasteur, 032 315 11 53
Sara Holzmann, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 22. September

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Karin Schneider (Musik)

Pikettdienst

20. bis 30. September: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 22 septembre, 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Baptême des enfants en âge de scolarité

Votre enfant est en âge de scolarité et vous souhaiteriez qu'il soit baptisé? Un parcours de cheminement au baptême va débuter après les vacances d'automne.

Renseignements et inscriptions: 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbiene.ch

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Dimanche 22 septembre

Culte à La Blanche Eglise de La Neuveville, 10h, culte d'adieu du pasteur John Ebbutt

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 22 septembre

10h à La Neuveville, culte d'adieu au pasteur John Ebbutt.

Dimanche 29 septembre

10h à Nods avec Sainte-Cène: culte d'installation du Conseil de paroisse de Nods.

M^{me} Liliane Darioly (Présidente)

M^{me} Sarah Holzmann (conseillère)

M^{me} Christine Botteron (conseillère)

M^{me} Pierrette Duperrex (conseillère)

M. Laurent Botteron (conseiller)

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,

079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch



Horaires d'ouverture: accueil libre de 13 à 20 ans

Mardi et jeudi 15h - 18h

Mercredi 13h30 - 17h30

Vendredi 15h - 23h

Samedi 19h - 23h (selon planning)

Prochaines activités:

Animations pour les 6-12 ans

Samedi 28 Septembre: Sortie Nature

Le CAJ organise une après-midi sous le thème de la Nature au plateau de Diesse pour les enfants de 6 à 12 ans. De 13h30 à 16h30.

Inscriptions ouvertes, Places limitées

Animations pour les jeunes

Vendredi 20 septembre

Inauguration du grand écran avec un tournoi de Mario Kart et souper au CAJ dès 19h.

Le tournoi et le souper sont sur inscription.

Inscription jusqu'au mercredi 18 septembre.

Prestations sur demande pour les jeunes

Soutien à l'orientation professionnelle

- Entretien et conseil

- Aide aux démarches (CV, lettres, téléphones, mails)

- Aide à la recherche de stages et d'apprentissages

Prise de rdv: sur place au CAJ pendant les ouvertures, par téléphone, mail ou what's app.

Site Internet: www.lecaj.ch

Mail: info@lecaj.ch | Téléphone: 078 400 34 35

Facebook: Caj District | Instagram: @caj_district

Adresses utiles | 9

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h et le samedi et dimanche de 9h-15h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert du 27 avril 2024 au 27 octobre 2024

Samedi et dimanche 14h30 à 17h30

Nouvelles expositions: La Vigne en Grand et

Nos adieux au masque péruvien

Prolongation de l'exposition: Les Petites Annonces

www.museelaneuveville.ch

musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Exposition: Le phylloxéra au lac de Bienne

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de

13h30 à 17h. Visites guidées et locations de salles sur

demande.

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre,

contribution appréciée. www.fhvl.ch.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi 27.09.2024 20h30

Samedi 5.10.2024 20h30

Vendredi 18.10.2024 20h30

Dimanche 27.10.2024 17h00

Samedi 2.11.2024 20h30

Dimanche 3.11.2024 17h00

Samedi 16.11.2024 20h30

Samedi 23.11.2024 20h30

Dimanche 1.12.2024 17h00

Samedi 7.12.2024 20h30

Ve13 et Sa.14.2024 20h30

Samedi 11.01.2025 20h30

Vendredi 24.01.2025 20h30

Samedi 8.02.2025 20h30

Mercredi 12.02.2025 20h00

Jeudi 13.02.2025 20h00

Samedi 22.02.2025 20h30

Bonny B. & the Jukes

Robert Bouvier

Lee Floyd & Big easy

Gators

Cie de Bois de d'Os

Rosset-Donnet Monay

Rosset-Donnet Monay

La Beau Lac de Bâle

La fête à Tordu & Co

Cie de la Marelle

Marzella, Faustine

Pierre Aucaigne & friends

Elvett

Gabriel Tornay

Michael von der Heide

Bastian Baker

Bastian Baker

Savary - Kobel